

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur- Fraternité-Justice

Autorité de Régulation des Marchés Publics
DIRECTION GENERALE



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N°01/ARMP/2020

Audit technique de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2019

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés et au Plan prévisionnel de passation des marchés publiés sur le site de l'ARMP (www.armp.mr) le 11/ 05/ 2020

2. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) envisage, sur financement de son budget propre 2020, d'effectuer le paiement, au titre du marché de prestations intellectuelles, des services d'un Cabinet ou Groupement de Cabinets pour la réalisation de ***l'Audit technique de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice Budgétaire 2019.***

Les services comprennent :

(i) L'audit de conformité :

- Se faire une opinion sur les procédures de passation adoptées ; l'opinion doit être fournie individuellement pour chaque autorité contractante et chaque commission de passation ;
- Vérifier la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, d'économie et d'efficacité édictés par le Code des marchés publics et ses textes d'application.

(ii) L'audit de l'exécution physique :

- L'audit de contrôle physique portera sur un nombre limité des marchés de travaux et fournitures, en cours d'exécution ou déjà exécutés.

(iii) L'évaluation de l'organisation institutionnelle de la passation des marchés.

3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment ses références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanent et occasionnel). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. La procédure de sélection du candidat sera conduite en application de la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application, notamment le décret n°2017-126 en date du 02 novembre 2017. Elle sera menée selon la méthode : **sélection fondée sur la qualification des consultants.**

Le candidat présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera invité par l'Autorité contractante à soumettre deux propositions technique et financière sur la base du Dossier de demande de Propositions qui lui sera remis pour la réalisation des services requis.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous de 09 heures à 16 heures TU.

Autorité de Régulation des Marchés Publics
BP 4424, 306 E-Nord Tévragh Zeina,

Tél: (+222) 45 24 25 20 / (+ 222) 36 31 63 24

Email : ely_dade@yahoo.fr

Nouakchott-Mauritanie

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en quatre exemplaires (un original et trois copies) à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le 28/05/2020 à 17 Heures TU avec l'unique mention :

« A Monsieur le Secrétaire Permanent de la Commission des Marchés de l'ARMP, manifestation d'intérêt pour l'Audit technique de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2019 »

Ely OULD DADE
Directeur Général

